

COMMUNE DE COBRIEUX 59830

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2024 20 HEURES – SALLE COMMUNALE

<u>Présents</u>: Patrick LEMAIRE, Maire, Christophe THIEBAUT, Sylvie DESTRIEZ, Adjoints, Sylvie DEBRIL, Alain DECHAUME, Benoit LEROY, Jean-Marc BOUCHEZ, Rita TRINEZ, Gérard NOCK, Patrick LESAGE et Chantal BAERT.

Absents ayant donné procuration :

- Lise MIGNON qui donne procuration à Patrick LESAGE
- Pascal DEHAEZE qui donne procuration à Alain DECHAUME
- Rufin COCHETEUX qui donne procuration à Alain DECHAUME

Secrétaire de séance : Alain DECHAUME

Point 1 - Présentation Tiers-lieu :

En préalable de la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FOUTRY Henry venu présenter son projet : « le tiers-lieu des évidences ».

Le projet de tiers lieu est organisé dans une ancienne ferme familiale réhabilitée.

Y seront proposées des activités visant à créer du lien, développer l'entraide.

Ce lieu accueillera et/ou proposera:

- une cantine associative,
- des temps d'entraide informatique pour aider les personnes qui le souhaitent dans leurs démarches
- un jardin forêt
- des espaces de travail ou bureau.

Après cette présentation Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

Un point a été ajouté à l'ordre du jour par complément de convocation transmis le 01/10/2024 « liste des entreprises référencées dans la destruction des frelons asiatiques »

Point 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2024

Intervention de Jean-Marc BOUCHEZ qui, absent à la séance, avait donné procuration à Monsieur le Maire. L'annotation de sa procuration n'a pas été portée au procès-verbal. La procuration sera notée au procès-verbal.

Intervention de Rufin COCHETEUX page 5 : cette intervention est supprimée.

Intervention de Sylvie DESTRIEZ :

- page 1 point 1 : rectification apportée sur le point « fête de la musique » : ce sont les membres des commissions animation et communication qui ont pris en charge la préparation et l'installation.
 page 5 point 8 Commission animation : Sylvie DESTRIEZ explique les « animations » et non les « travaux ».
- Plus de remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le procès-verbal rectifié, de la séance du 9 juillet 2024. A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le procès-verbal.

Point 3 – Recensement de la longueur de voirie communale et de piste cyclable

Monsieur le Maire expose : les communes sont invitées à déclarer la longueur de voirie communale ainsi que les changements. Cet état est annuel et sert de base, pour partie, au calcul de la dotation globale de fonctionnement.

La Préfecture a récemment transmis une circulaire indiquant que les pistes cyclables, notamment, pouvaient être intégrées au Domaine Public communal sous condition qu'elles lui appartiennent, qu'elles soient affectées à la circulation générale et classée comme telles par un acte régulier de l'autorité compétente.

Il y a donc lieu d'ajouter au tableau de recensement la piste le long de la « route de Cysoing »

Gérard NOCK s'est chargé de la mesure qui représente 382 mètres linéaires. Ce point sera ajouté au tableau de classement.

Benoit LEROY demande si les chemins ruraux sont repris au tableau de voie communale. Non répond Monsieur le Maire.

Après ces discussions, Monsieur le Maire soumet ce point au vote du Conseil Municipal qui entérine cette disposition. La délibération sera transmise au service préfectoral pour modification du tableau de recensement des voies communales.

Point 4 : Exonération de Taxe Foncière sur Propriété Bâtie en faveur des logements achevés depuis plus de 10 ans et ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinés à économiser l'énergie

Monsieur le Maire expose : il s'agit d'une aide traduite par une exonération fiscale. La commission budget va travailler sur les effets d'application de l'exonération et donnera son avis à l'ensemble du Conseil Municipal avant d'entériner ou non la décision d'exonération.

Rita TRINEZ demande si l'exonération portera, si elle est retenue, uniquement sur la part communale.

Benoit LEROY demande si la Communauté de Communes Pévèle Carembault a adopté cette exonération.

CT ou PL répond que peu de communes ont mis en place cette exonération.

Christophe THIEBAUT propose de travailler sur l'incidence d'une exonération sur les finances communales.

Monsieur le Maire invite la commission finances à examiner ce point et apporter leurs propositions.

5 -Point sur le Frelon Asiatique :

Peu d'interventions cette été, informe Monsieur le Maire, qui rappelle le dispositif d'aide à la destruction des nids mis en place par la Communauté de Communes sous le respect du cahier des charges.

6 - Point sur la communication et sujets divers

Magazine Le Petit Coberlois :

Monsieur le Maire informe de la sortie du « Petit Coberlois » qui sera prochainement distribué. Il interroge les Elus sur les retours qui pourraient être exprimés par les habitants.

Jean-Marc BOUCHEZ répond qu'il y a peu de retour c'est signe que le magazine est bien perçu.

Point ajouté à l'approbation de tous :

Plan de Zonage Assainissement :

Monsieur le Maire expose : le Syndicat NOREADE, compétent en matière d'assainissement, a présenté en mairie le nouveau plan de zonage.

Le plan est actualisé et mets en évidence les maisons raccordées, les maisons en secteur raccordable mais qui ne sont pas raccordées (il faut savoir que si l'assainissement « passe » dans la rue il y a obligation de se raccorder) et les maisons non raccordables.

L'enquête publique est ouverte pour une période allant du mardi 22 octobre 2024 à 14 heures au vendredi 22 novembre à 13 heures.

Le dossier sera consultable en mairie pendant toute la période de l'Enquête Publique, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Un Commissaire Enquêteur est désigné et tiendra 3 permanences sur le temps de l'enquête : les 23 octobre, 16 et 22 novembre 2024.

Benoit LEROY demande si l'information sera portée au prochain Cobrieux Info, Monsieur le Maire répond qu'effectivement l'information de l'enquête publique sera portée ; il sera précisé que les foyers déjà raccordés au réseau public ne sont pas concernés.

Suivi chantier de rénovation énergétique de la salle multi-activités :

Christophe THIEBAUT rend compte du suivi :

Les travaux sont achevés mais des malfaçons ont été constatées lors de la réception du chantier. L'entreprise reprend les points notés au procès-verbal de réception, ces travaux sont prévus pendant la période de congés scolaires mois d'octobre et décembre si nécessaire.

Les travaux à reprendre sont principalement le ré-agréage du sol avec dépose et repose d'un sol souple et finition aux normes handicapés au niveau de la porte d'accès.

Les désordres ci-dessus énoncés, n'ont pas empêchés d'accueillir les enfants dès la rentrée.

<u>Point 7 – Planning réunion à venir</u>

-Mardi 22 octobre 2024 :

Intervention de Monsieur Benjamin DUMORTIER, Vice-Président CCPC : présentation du projet de PLUi notamment le PADD.

Christophe THIEBAUT soulève l'importance de cette présentation par rapport aux surfaces qui seront mises à disposition de la commune à compter de 2021 selon la Loi ZAN. L'approbation du PLUi est programmée à 2028.

-Mercredi 16 octobre 2024 :

Présentation, par le Département, du dispositif « points nœuds », Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental (annexé au présent procès-verbal).

Point 8 – Demande Subvention Fonds de Concours travaux chemin

Travaux chemin prolongeant la rue des Prés

Christophe THIEBAUT informe des travaux qui pourraient être entrepris sur une partie du chemin prolongeant la rue des Prés et éventuellement le chemin en parallèle.

Il faudrait à minima recharger en cailloux ou autres pour « boucher » les trous qui rendent dangereux la circulation des tracteurs notamment.

Deux devis ont été remis pour un montant de :

Une discussion s'engage sur ce point.

En conclusion Monsieur le Maire est autorisé à déposer un dossier de demande de subvention au titre des Fonds de Concours (dispositif porté par la Communauté de Communes).

A l'unanimité les Elus approuvent le dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la réalisation des travaux de remise en état de chemins ruraux.

Point 9 – Questions diverses

Suivi dossier « chemin de la Bourrelière » :

Monsieur le Maire va relancer le Notaire sur ce dossier. Le Conseil Municipal sera tenu informé lors d'une prochaine séance.

Personnel communal:

Restauration scolaire:

Monsieur le Maire rappelle les dispositions mises en place au niveau de la restauration scolaire. Pour faciliter la gestion et en raison des difficultés de recrutement de personnel, est mis en place un partenariat avec la Société API (prestataire pour la livraison des repas) qui a maintenant la compétence mise à disposition de personnel.

Pour la commune, c'est une assurance d'avoir un personnel qualifié chaque jour scolaire : la Société API gère le personnel mis en place et assure les absences...

Le personnel communal en place est maintenu dans son poste. Cet agent donne toute satisfaction.

Service Technique:

Un intervenant à mi-temps a été recruté pour une période allant d'avril à novembre pour assister l'agent communal dans l'entretien des espaces verts.

Les tontes salle communale et terrain de sports sont sous-traitées avec des Sociétés privées.

Vol atelier communal:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du vol subit à l'atelier communal. L'outillage d'entretien des espaces verts : souffleur, débrousailleuse et taille haie ont été volés. Il n'y a pas eu d'effraction, le matériel est rangé sous le carport au niveau de la grille Petite Rue. Les fraudeurs ont dû passer au-dessus de la grille.

Une plainte a été déposée en Gendarmerie. Il faut savoir que la commune ne sera pas indemnisée car il n'y a pas eu d'effraction.

De nouvelles consignes de rangement ont été données au personnel : rangement dans l'atelier, celui-ci fermant à clé.

Remarque de Benoit LEROY : « il fallait que les voleurs sachent où se trouvait le matériel ». Monsieur le Maire répond que là où il était rangé, le matériel pouvait être visible de l'espace public.

Vidéo-surveillance:

Jean-Marc BOUCHEZ relance la discussion sur l'installation d'un dispositif de vidéo-surveillance sur la commune.

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet a déjà été évoqué en séance du Conseil Municipal sans être retenu et que sur la commune, la Gendarmerie ne relève pas de délinquance.

Effectivement, répond Jean-Marc BOUCHEZ, mais au vu des derniers évènements ce dispositif peut être remis en discussion, des aides financières peuvent être demandées pour le financement de l'installation.

Discussion sur le coût de la mise en place d'une vidéo-surveillance.

Il faut avant tout savoir si le Conseil Municipal souhaite l'installation d'une vidéo-surveillance sur la commune, répond Christophe THIEBAUT. Ce dispositif a déjà été discuté mais pas retenu. Une étude peut être de nouveau menée.

Matérialisation place pour personne handicapée :

Intervention de Benoit LEROY qui évoque le stationnement du véhicule communal sur la place handicapée lors de la dernière braderie. Il demande si une place handicapée peut être aménagée Grand'Rue et demande également si le Conseil Municipal peut valider le recouvrement des parties pavées présentes sur les trottoirs ; insistant sur le caractère dangereux pour la circulation des personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire répond :

- le sujet du démontage ou recouvrement des pavés a déjà été abordés, pour le moment la décision de laisser en l'état a été approuvée par le Conseil Municipal ;
- sur la place de la mairie, un stationnement handicapé sera matérialisé, face au 30 Grand'Rue : logo handicapé peint au sol et panneau de signalisation ;

Intervention de Sylvie DEBRIL, référente à la CADA (Commission Amine Des Ainés), indique que le sujet des pavés sur les chaussées ou trottoirs est un problème régulièrement soulevé par cette commission.

Christophe THIEBAUT explique la difficulté d'intervenir sur un secteur pavé, il y a risque de désolidarisation entre les pavés. Il propose de se renseigner sur les possibilités d'intervention sans déstabilisation de l'ensemble.

Gérard NOCK demande s'il est possible de faire intervenir une société compétente pour vérifier la faisabilité des travaux de retrait des pavés.

Christophe THIEBAUT confirme sa proposition, ci-dessus énoncée et s'informe des possibilités qui pourraient mises en œuvre tout en rappelant la volonté de la majorité du Conseil Municipal de ne pas retirer les pavés. Dossier à suivre.

Rentrée des classes 2024-2025

Sylvie DEBRIL s'informe de la rentrée scolaire notamment par rapport à l'accueil d'une jeune enfant porteuse d'un handicap, pour laquelle le CCAS a participé à la mise en place d'une chaise/table adaptée.

La rentrée de cette jeune enfant s'est bien passée, elle a été accueillie par les autres enfants sans difficultés.

Intervention de Jean-Marc BOUCHEZ

Accueil des nouveaux habitants :

Le comité d'accueil a rendu visite aux nouveaux habitants à l'entrée de la Petite Rue. Ceux-ci ont exprimé leur volonté de vouloir s'impliquer dans le village.

Changement de numérotation : passage au métrique :

Il interroge également sur le suivi du projet de numérotation métrique. A ce jour le groupe de travail est prêt à présenter le projet en séance du Conseil Municipal pour validation.

Patrick LEMAIRE rappelle les points à regarder avant de valider le projet :

- s'assurer que le projet est bien « fini »,
- préparer l'information à dispenser auprès des habitants, préparer et transmettre l'information que la commune doit faire aux différents concessionnaires,
- vérifier que toutes les adresses sont reprises,
- vérifier comment numéroter des bâtiments, tel que le Monument aux Morts...

Il faut également prévoir une information la plus explicite possible pour les habitants, pour lesquels la modification d'adresse entraînera une information auprès de leurs fournisseurs et contacts divers.

Dossier à suivre.

Commission animation

Sylvie DESTRIEZ rappelle les manifestations à venir :

- Spectacle organisé par la CCPC dans le cadre de « la semaine bleue », à destination des personnes âgées de plus de 65 ans.
- 15 Coberloises et Coberlois participeront à cette manifestation.
- Manifestation « autour de l'arbre » : une famille de COBRIEUX a bien voulu ouvrir son parc pour permettre cette manifestation qui pourrait être qualifiée « d'animation nature » se tiendra le samedi 19 octobre rue du Fay. Les inscriptions sont limitées à 15 personnes.

Tél: 03,20,84,56,90

mail: mairie.cobrieux@orange.fr

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.

Fait à COBRIEUX, le 17 octobre 2024 Le Maire, Patrick LEMAIRE